



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Bien-être animal et empoissonnement

Question écrite n° 16431

Texte de la question

M. Jorys Bovet interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les pratiques d'empoissonnement en relation avec le bien-être animal. L'empoissonnement est une pratique qui consiste à élever des poissons dans des élevages piscicoles avec pour objectif de les relâcher dans des rivières, lacs ou océans. Cette pratique a pour but d'alimenter l'activité de pêche et de ne pas affaiblir les stocks naturels en parallèle. M. le député a été alerté par l'association Paris Animaux Zoopolis quant aux méfaits des pratiques d'empoissonnement, notamment celle ayant eu lieu à Hérisson, dans la deuxième circonscription de l'Allier. Selon une enquête menée par l'association, les conditions de bien-être animal ne sont pas respectées, de l'élevage à la pêche de ces poissons. Les conditions d'élevage ne permettraient pas un développement optimal et des ressources suffisantes pour les poissons et le transport s'effectuerait de manière négligée en camion. M. le député, attaché aux questions de bien-être animal, a été alarmé par ce constat. Il interroge M. le ministre sur la réglementation qui existe en matière d'empoissonnement et d'élevage piscicole, en particulier sur les critères de bien-être animal que doivent respecter les acteurs intervenant dans la pratique d'empoissonnement, de l'élevage à la libération des poissons.

Données clés

Auteur : [M. Jorys Bovet](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16431

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2286

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)